

COURRIER

de l'Institut du Bosphore

No: 22 – Janvier 2012



ANALYSE DE LA PRESSE

Janvier 2012

1. A la une : Syrie
2. Le dossier du mois : Loi pénalisant la contestation du génocide arménien
3. Economie
3. International
4. Turquie
5. Récapitulatif des journalistes ayant couvert le sujet turc (Janvier 2012)

1. A la une :

Syrie

La citation du mois

« Moi je tends la main, j'espère qu'elle sera saisie un jour », « Je plaide l'apaisement, il y a beaucoup d'entreprises françaises présentes en Turquie, nous avons des relations commerciales et économiques très importante (...) Nous avons besoin de la Turquie, la Turquie a besoin de nous , donc je pense que le réalisme l'emportera sur la passion ».

Alain Juppé, Le Figaro, 24/01/2012.

La Turquie qui s'est jointe à la Ligue Arabe pour imposer des sanctions économiques contre Damas en adoptant des mesures telles que la suspension des accords de crédits financiers et le gel des avoirs à son égard, met en garde cette fois-ci le régime syrien contre une « guerre civile et de religions » par la voix du Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan (*Les Echos, 09/01/2012*).

Erdogan a ainsi déclaré lors d'une conférence de presse : « La situation qui se développe là-bas conduit à une guerre civile, une guerre raciale, de religions et de communautés. Cela doit cesser » en précisant : « La Turquie doit jouer un rôle. Une guerre civile qui surviendrait nous mettrait en difficulté et ferait peser sur nous une menace » en ajoutant que les sanctions imposées auparavant seraient renforcées en fonction de l'évolution de la situation (*Les Echos, 09/01/2012*).

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec une délégation du Conseil national syrien (CNS), un appel à l'opposition syrienne a été lancé par le chef de la diplomatie turque, Ahmet Davutoglu, pour continuer de résister contre le régime de Damas par « des voies pacifiques » (*Le Monde, 09/01/2012*).

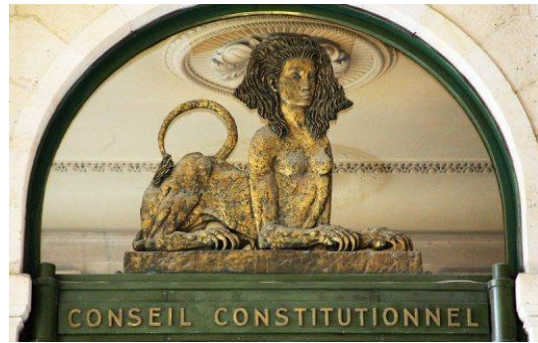
D'après le Figaro, Ankara et Moscou forme un couple pouvant tenter une médiation permettant à Damas de sortir de l'impasse. Selon Renaud Girard, grand reporter international au Figaro, la Turquie aurait ainsi les moyens de « coordonner, de structurer, puis de responsabiliser l'opposition syrienne ». Quant à la Russie, elle pourrait « persuader le clan el Assad de lâcher progressivement le pouvoir, afin de garantir un avenir en Syrie à l'ensemble de la minorité alaouite » (*Le Figaro, 31/01/2012*).

Deux cents militants d'opposition syriens ont tenté d'acheminer de l'aide humanitaire en Syrie via la Turquie et la Jordanie par des convois sous le nom de « Caravanes de la liberté ». Cependant le premier convoi a été bloqué à 15 km du poste de douane par la police turque. Une négociation au préalable avec les militants et la douane syrienne était d'abord exigée par les autorités turques avant de laisser les militants s'approcher de la frontière. Le second convoi prévu qui devait « entrer depuis Ramtha en Jordanie » a lui été annulé par les autorités jordaniennes (*Libération, 12/01/2012*).

2. Dossier du mois :

Loi pénalisant la contestation du génocide arménien :

Mettant à rude épreuve les relations franco-turques, la proposition de loi visant à sanctionner la négation des génocides a été votée à main levée le 22 décembre 2011 à l'Assemblée nationale par une cinquantaine de députés présents. Le gouvernement a demandé l'inscription du vote à l'ordre du jour au Sénat le 23 janvier 2012. Ce vote a non seulement suscité une division parmi les élus français mais a aussi été à l'origine de représailles de la part d'Ankara qui avait annoncé la suspension de la coopération militaire avec la France ainsi que celles des visites bilatérales.



(Source : AFP)

De nouvelles mesures de rétorsion contre Paris avaient été annoncées dans le cas où le Sénat adopterait cette proposition de loi. Le chef de la diplomatie turque, Ahmet Davutoglu, avait ainsi appelé les sénateurs à rejeter la proposition en affirmant devant la presse : « ceux qui exploitent l'Histoire seront les victimes de cette exploitation [...]. J'invite les sénateurs français à procéder à une profonde réflexion, s'ils votent leur décision (le texte) n'aura aucune validité ». En ajoutant que l'adoption d'une telle loi serait : « une tâche noire dans l'histoire intellectuelle de la France » (*Les Échos*, 20/01/2012).

L'ambassadeur de la Turquie en France S.E M. Tahsin Burcuoglu, appelé par Ankara le 23 décembre pour consultation, est quant à lui rentré à Paris pour « suivre le processus au Sénat » et « tenter d'empêcher que la loi passe (au Sénat) » (*Les Échos*, 05/01/2012).

A l'heure où une coopération entre les deux pays est nécessaire, la loi creuse un gouffre entre Paris et Ankara, mais elle « piège surtout le gouvernement dans une polémique désastreuse » qualifié de « gâchis diplomatiques » par l'hebdomadaire Frédéric Pons en ajoutant : « Quoique l'on pense de la Turquie et de ses dirigeants, ils jouent un rôle central au Moyen-Orient » (*Valeurs actuelles*, 05/01/2012).

La saisine du Conseil constitutionnel

Mercredi 18 janvier, la commission des Lois du Sénat a rejeté la proposition de loi en adoptant une motion d'exception d'irrecevabilité présentée par le président de la commission Jean-Pierre Sueur (PS). La motion a été votée par 23 voix pour, 9 contre et 8 abstentions (*Les Échos*, 18/01/2012). Cependant, elle n'a pas été ratifiée en séance lundi 23 janvier en raison d'un Sénat divisé sur la question.

237 sénateurs sur 347 ont pris part au scrutin. La proposition de loi a été ratifiée par 127 voix contre 86 au terme d'un débat de plus de sept heures. Ainsi le texte de loi pénalisant la négation des génocides a été définitivement adopté par le parlement. Le vote conforme, la loi a été ratifiée sans modifications au Sénat malgré les trois motions de procédures présentées et cinq amendements.

Avant le vote au Sénat, plusieurs européens d'origine turque se sont rassemblés à Paris, place Denfert-Rochereau, pour protester. Les manifestants venus de Belgique, des Pays Bas et du Luxembourg, ont défilé pour réclamer le rejet du texte, formant un long cortège jusqu'au Sénat. Quelque 14 500 personnes ont manifesté selon la préfecture de Paris -30 000 à 40 000 selon les organisateurs de la manifestation (*Libération*, 23/01/2012).

Lundi 23 janvier, jour du vote de la proposition de loi au Sénat, des manifestants pro-Turquie et pro – Arménie se sont à nouveau rassemblés à l'appel d'associations franco-arméniennes et franco-turques, formant ainsi deux camps aux abords du Sénat, séparés par un « no man's land » sous l'œil attentif des forces de l'ordre déployées ce jour là (*Le Monde*, 23/01/2012).

Pour que le texte soit applicable, la loi doit être promulguée par le Président de la République Nicolas Sarkozy et paraître au Journal officiel, permettant ainsi de réprimer la contestation par un an d'emprisonnement et d'une amende de 45.000 euros toute contestation des génocides (*Le Figaro*, 23/01/2012).

Cependant, après le vote au Sénat, le Conseil Constitutionnel a été saisi de deux recours contre le texte pénalisant la négation du génocide arménien. « Le premier recours, déposé par Jacques Mézard, président du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE), qui regroupe essentiellement les radicaux de gauche, a été signé par 77 sénateurs de tous les groupes représentés au Sénat, de droite et de gauche. Le second, déposé par Michel Diefenbacher, député (UMP) de Lot-et-Garonne, a été signé par 65 députés, à l'initiative, notamment, de Jacques Myard et Jean-Paul Garraud, députés UMP et membres actifs de la Droite populaire. (...) Il n'est pas de précédent d'un recours au Conseil constitutionnel signé par des sénateurs de six groupes politiques.» (*Le Monde*, 02/02/2012)

Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a salué la saisine du Conseil constitutionnel français par des sénateurs hostiles à la loi en déclarant: « C'est une démarche conforme à ce qu'est la France. J'espère que le Conseil constitutionnel fera le nécessaire » avant d'ajouter : « Je tiens à remercier du fond du cœur en personne et au nom du peuple (turc) les sénateurs et les députés qui ont signé », « Maintenant, je pense que le Conseil constitutionnel va rendre un bon jugement » (*AFP*, 31/01/2012).

Le ministre turc des affaires étrangères Ahmet Davutoglu s'est également félicité du recours en affirmant : « Avec cette démarche, les sénateurs français ont défendu les valeurs qu'ils affectionnent » (*AFP*, 31/01/2012).

Le président Nicolas Sarkozy a quant à lui a déclaré aux parlementaires de la majorité que ce recours « ne (lui) rend pas service » (*Libération*, 31/01/2012). Un nouveau texte serait déposé « tout de suite » si cette loi est censurée par les Sages du Conseil constitutionnel, a-t-il affirmé en Conseil des ministres (*Le Figaro*, 31/01/2012).

Le Conseil constitutionnel doit statuer dans un délai d'un mois suivant la saisine.

Les réactions face à l'adoption de la loi au Parlement français

Les intellectuels et élus turcs ont des avis partagés sur la question. Certains estiment que la proposition de loi française et la réaction du gouvernement turc sont malvenues. Pour d'autres, les « pressions extérieures » risquent d'empêcher le débat, qui à travers des commémorations, colloques, conférences ou ouvrages avait évolué. (*Le Monde*, 18/01/2012).

L'historien Taner Akçam a travaillé sur les archives ottomanes et a été un des premiers à « réveiller l'histoire » sur les évènements de 1915 en publiant notamment un ouvrage sur la question « Un acte honteux » parue en 2008. Ce dernier estime que : « La colère de la Turquie passera, mais il restera la

lourde réalité d'un problème irrésolu. Même si on est contre la loi, cela montre que la Turquie ne peut pas s'échapper en s'enfonçant la tête dans le sable » (*Le Monde*, 18/01/2012). La même année, une campagne publique de « demande de pardon » aux Arméniens avait été organisée. L'un des initiateurs Cengiz Aktar a estimé que : « La quête de vérité n'a sans doute pas abattu le mur constitué par les tabous et la position négationniste, mais elle y a ouvert quelques brèches » (*Le Monde*, 18/01/2012).

Le chef du Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate), Kemal Kılıçdaroglu a de son côté, adressé une lettre au candidat à l'élection présidentielle François Hollande en lui faisant part des conséquences de cette loi sur les relations bilatérales. Dans ce courrier adressé également à la dirigeante du Parti socialiste Martine Aubry et au président du Sénat Jean-Pierre Bel, Kılıçdaroglu a déclaré : « Si le Parlement français s'obstine à voter des « lois » antiturques et inconstitutionnelles, cela ne pourra que porter gravement atteinte, non seulement à l'image de la France, mais aussi à celle de l'Union européenne, qui sera perçue comme déloyale et hostile » avant d'ajouter : « Les Turcs ne peuvent pas croire que le pays de Voltaire et Diderot voudrait bafouer la liberté d'expression par une loi qui les viserait, eux, d'abord. Foin d'hypocrisie, c'est une loi contre les Turcs » (*Le Figaro*, 13/01/2012).

Côté français également, le texte continue d'être critiqué notamment en raison de son caractère inconstitutionnel et des soupçons électoralistes évoqués à maintes reprises.

Dans une tribune au Monde intitulée « Le Parlement n'est pas un tribunal », l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, a précisé qu'il n'était pas du ressort du Parlement de se prononcer sur un fait historique : « Le Parlement français n'a pas reçu de la Constitution compétence pour dire l'histoire. C'est aux historiens et à eux seuls qu'il appartient de le faire », « La compétence du Parlement sous la Ve République a ses limites fixées par la Constitution. Le Parlement ne peut décider de tout. Notamment, au regard du principe de la séparation des pouvoirs, il ne peut se substituer à une juridiction nationale ou internationale pour décider qu'un crime de génocide a été commis à telle époque, en tel lieu. Pareille affirmation ne peut relever que de l'autorité judiciaire ». (*Le Monde*, 14/01/2012)

L'ancien président du Conseil constitutionnel, a ajouté que même la loi de 2001 est « entachée d'inconstitutionnalité ». Robert Badinter a par ailleurs qualifié les représailles des autorités turques au vote d' « inévitable ». Tout en suggérant la désignation par l'Unesco d'une commission d'historiens « de renom international » à l'initiative de la France, pour laquelle les archives seraient ouvertes afin de rédiger un livre blanc sur « les conditions et l'ampleur du génocide arménien de 1915 ». (*Le Monde*, 14/01/2012).

D'après la sénatrice d'Europe Écologie Esther Benbassa, l'intitulé de la loi votée à l'Assemblée nationale le 22 décembre semblerait faire « doublon » à la loi Gyssot de 1990 « qui tend à réprimer tout propos raciste, antisémite et xénophobe et sanctionne la contestation des crimes contre l'humanité ». La sénatrice estime ainsi que « l'urgence à légiférer trouve donc bien ailleurs ses motifs profonds » en laissant entendre que le contexte électoral serait une manière propice pour attirer un maximum de voix, en l'occurrence arméniennes (*Libération*, 17/01/2012). Selon Benbassa, il n'est ni du ressort de l'État ni de la représentation nationale « d'imposer un point de vue officiel sur les événements historiques. Ni a fortiori, à l'imposer à un autre état » (*Libération*, 17/01/2012).

Bertrand Mathieu, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne - Paris-I (président de l'Association française de droit constitutionnel), et Anne Levade Professeure de droit à l'université Paris-Est Créteil (secrétaire générale de l'Association française de droit constitutionnel) ont dans un article paru dans *Libération* estimé que « le Parlement s'apprête à voter un texte qui, indépendamment de toute appréciation sur son opportunité, est vicié pour cause d'inconstitutionnalité » (*Libération*, 23/01/2012). Ces derniers affirment que cette loi remet en cause « la liberté d'expression et la liberté de la

recherche » ainsi que la compétence du législateur à « reconnaître tel ou tel génocide qui est en cause » sans parler de la violation du principe de séparation des pouvoirs. (*Libération*, 23/01/2012).

Michel Marian, enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris, est l'auteur, avec l'intellectuel turc Ahmet Insel, du « Dialogue sur le tabou arménien », décrit une certaine évolution de la société turque concernant la question arménienne. La modernisation de la société civile est un facteur important qui est à l'origine notamment de la pétition de pardon aux Arméniens lancée par des intellectuels turcs en 2009. M. Marian estime que : « la question arménienne est liée à un combat plus large pour les droits de l'homme, ce qui lui donne une vraie crédibilité » tout en ajoutant être gêné par la proposition de loi car « elle pénalise l'expression » qu'elle est une « loi de censure, surtout dans la formulation, lorsqu'elle utilise des expressions comme « la minimisation outrancière » » (*La Croix*, 22/01/2012). Le texte, définit par Anne-Le Pourhiet, professeur de droit public, comme ayant un « caractère éminemment dangereux », viserait ainsi à sanctionner non pas la « minimisation » mais plutôt « d'actes discrétionnairement qualifiés comme tels par des majorités politiques opportunistes et clientélistes » (*Valeur actuelles*, 12/01/2012).

Les représailles turques attendues

L'adoption de ce texte au Sénat a provoqué de vives réactions de la part d'Ankara. De nouvelles représailles sont annoncées contre Paris selon le ministre turc des Affaires Étrangères, Ahmet Davutoglu : « Nous avons déterminé au préalable les mesures que nous prévoyons de prendre si ce texte est finalement adopté. Personne ne doit en douter » en assurant que « la Turquie n'est plus la Turquie de 2001 » faisant référence notamment à l'époque où le Parlement français avait voté pour la reconnaissance du génocide arménien (*Libération*, 23/01/2012).

Ainsi Ankara pourrait réduire sa représentation diplomatique en France tout en menant une riposte commerciale et économique comme l'affirme Davutoglu : « Il y aura de nouvelles sanctions et, cette fois, les sanctions seront permanentes, jusqu'à ce que la France change sa position » en jugeant le texte « contraire aux droits de l'Homme » (*L'Express*, 23/01/2012).

Propos confirmés par l'Ambassadeur de la Turquie en France, S.E.M Tahsin Burcuoglu, qui avait déclaré à la presse qu'une rupture totale des relations diplomatiques était envisagée comprenant ainsi son départ « définitif » en ajoutant : « On peut aussi s'attendre à ce que les relations diplomatiques se passent désormais au niveau des chargés d'affaires et non plus au niveau des ambassadeurs » (*Le Monde*, 24/01/2012).

Davutoglu a ajouté : « Désormais les valeurs européennes sont sous une grande menace. Si chaque Parlement adopte des jugements sur l'Histoire et les applique, une nouvelle période d'Inquisition sera lancée en Europe ». (*Libération*, 23/01/2012). Par ailleurs, Ahmet Davutoglu qui devait se rendre à Bruxelles pour assister à une réunion des ministres européens des Affaires étrangères axée sur l'Iran a annulé sa visite au vue du contexte actuel (*Libération*, 23/01/2012).

Le Premier ministre turc a quant à lui qualifié lors d'un des discours prononcé chaque semaine devant les députés de son parti, la loi de « discriminatoire et raciste ». Recep Tayyip Erdogan a tout de même gardé une position plus modérée que celle attendue. Il s'est abstenu cette fois de mesures précipitées en soulignant : « nous allons annoncer notre plan d'action en fonction des développements sur ce dossier » (*Les Echos*, 24/01/2012) Erdogan a ajouté : « Notre patience continue, le processus n'est pas terminé et il faut attendre » (*Libération*, 24/01/2012). Le quotidien *Libération* évoque ainsi pour Erdogan « l'attente d'un troisième tour du Conseil constitutionnel » (*Libération*, 24/01/2012).

De plus, selon l'agence de presse Anatolie, la TRT, troisième actionnaires d'Euronews a précisé vouloir mettre un fin à sa participation dans le cas où le Sénat français adopterait une proposition de loi sur le génocide arménien (*Challenges*, 23/01/2012).

Les divisions parmi les élus français et les appels au calme

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Alain Juppé, a réitéré son appel au calme sur la chaîne de télévision française Canal + en appelant la Turquie au « sang froid » en soulignant notamment l'importance des relations et liens économiques entre les deux pays. M. Juppé a ainsi déclaré : « Nous avons besoin d'avoir de bonnes relations (...) Passée cette vague un petit peu excessive il faut bien le dire, je suis persuadé que nous retrouverons des relations constructives ». En poursuivant : « Moi, je tends la main, j'espère qu'elle sera saisie un jour », « Je plaide l'apaisement, il y a beaucoup d'entreprises françaises présentes en Turquie, nous avons des relations commerciales et économiques très importantes (...) Nous avons besoin de la Turquie, la Turquie a besoin de nous, donc je pense que le réalisme l'emportera sur la passion » (*Le Figaro*, 24/01/2012). Le chef de la diplomatie française a insisté en estimant « tendre la main » à ce « grand pays, cette grande puissance économique, politique » (*Le Point*, 24/01/2012).

Claude Guéant, le ministre de l'Intérieur, a quant à lui souligné sur I-TELE que cette loi ne visait pas la Turquie en déclarant : « La loi ne stigmatise absolument pas la Turquie, simplement, elle sanctionne les attitudes négationnistes à l'égard des crimes génocidaires. C'est tout, la Turquie n'est pas visée », « Il s'agit de l'application d'une directive européenne, il s'agit d'une prise de responsabilité du parlement français, nous avons aussi une personnalité, une culture, des idéaux en France et les Turcs doivent rester nos amis » a poursuivi M. Guéant (*Le Figaro*, 24/01/2012). Pour le ministre, l'essentiel est de « maintenir de bonnes relations avec la Turquie tout en restant fidèles à nos idéaux ». Il a notamment partagé ses craintes concernant le rétablissement de bonnes relations en précisant que cela « prenne quelque temps, compte de l'attitude de la Turquie » (*L'Express*, 24/01/2012).

Le candidat du MoDem, François Bayrou, a de son côté qualifié de « faute » l'adoption par le parlement de la proposition de loi en déclarant sur RTL : « C'est une faute contre ce que doit être la loi dans la République française » en insistant : « Ce n'est pas à la loi d'écrire l'Histoire, encore moins l'Histoire d'autres pays, d'autant plus que nous avons déjà reconnu le génocide arménien », « Que Nicolas Sarkozy et François Hollande aient tous les deux soutenu, par leurs élus, cette loi, me paraît une faute et une erreur contre la loi et contre la France » (*Les Échos*, 24/01/2012).

Le ministre des relations avec le Parlement, Patrick Ollier, a lui jugé nécessaire pour « [la société française] (...) de lutter contre le poison négationniste » avant d'ajouter : « Cette proposition de loi participe d'un mouvement généralisé de répression des propos racistes et xénophobes » (*Le Parisien*, 23/01/2012).

Dans une lettre adressée au Premier ministre turc, Nicolas Sarkozy a lui souhaité faire « prévaloir la raison » et le « dialogue » en réponse à la réaction du gouvernement turc en ajoutant : « Je souhaite ainsi que nous sachions faire prévaloir la raison et maintenir notre dialogue, comme il sied entre deux pays alliés et amis ». Le Président français souligne que le texte ne vise « nullement un peuple ou un État en particulier » tout en souhaitant que : « la Turquie voudra bien prendre la mesure des intérêts communs qui unissent nos deux pays et nos deux peuples » (*Le Figaro*, 20/01/2012).

Satisfaction de l'Arménie protestation de l'Azerbaïdjan

Le ministre arménien des Affaires étrangères, Edouard Nalbandian, a affirmé dans un communiqué que ce vote était « la suite logique » de la reconnaissance par la France en 2001 en ajoutant : « La France a réaffirmé son rôle pivot comme défenseur authentique des valeurs humaines universelles ». Selon lui, c'est une « initiative historique qui contribuera à prévenir d'autres crimes contre l'humanité », « Ce jour sera écrit en lettres d'or non seulement dans l'histoire de l'amitié entre les peuples arménien et français, mais également dans les annales de la protection des droits de l'Homme à travers le monde » (*Le Figaro*, 24/01/2012).

Proche allié de la Turquie, l'Azerbaïdjan a protesté contre la loi adoptée au Sénat. Le ministre des affaires étrangères azerbaïdjanais a déclaré dans un communiqué : « La république d'Azerbaïdjan déplore la loi adoptée par le Sénat français qui pénalise la négation du « génocide arménien » et exprime sa vive protestation » en estimant que cette initiative était à l'encontre des « principes de la démocratie, des droits de l'Homme, de la liberté de parole et d'expression » (*Les Echos*, 24/01/2012).

3. Economie

« Loi sur les génocides : les firmes françaises font profil bas en Turquie »

Une vingtaine de représentants de sociétés françaises ont été convoqués au ministère de l'Economie le 27 janvier, à la suite de l'adoption au Sénat de la proposition de loi réprimant la négation des génocides. Avoisinant les 12 milliards d'euros en 2011, les échanges économiques pourraient souffrir des tensions diplomatiques entre Paris et Ankara. Face à cette situation, les entrepreneurs tentent de garder leur sang froid. « La consigne, c'est profil bas », déclare un cadre de la TEB, filiale turque de BNP Paribas (*Les Echos*, 28/01/2012).

Même si le gouvernement turc n'a appelé au boycott ni des produits ni des entreprises françaises, plusieurs sociétés françaises sont devenues la cible d'initiatives spontanées de la part de la société civile turque, comme en témoigne la campagne relayée sur le site internet « Boycott France ». Certaines entreprises ont exprimé leurs inquiétudes.

Sanofi-Aventis, par exemple, « lié par de gros contrats avec le ministère turc de la Santé, et qui a investi dans un centre de production de vaccins inauguré en 2011 » s'inquiète. Ainsi « le groupe pharmaceutique a « invité » son directeur, Olivier Guillaume, à démissionner de ses fonctions à la tête de la chambre de commerce franco-turque » (*Les Echos*, 28/01/2012).

Ou encore Sodexo, « dont les revenus en Turquie avoisinent 2 milliards d'euros » serait la cible de cette hostilité face aux produits français. « Sodexo distribue chaque jour des milliers de repas et tire 40 % de son chiffre d'affaires en Turquie de contrats juteux avec les forces armées » (*Les Echos*, 28/01/2012).

Même si son ancien « directeur pays », Esref Hamamcioglu, estime un risque de boycott faible en affirmant : « Il n'y aura pas d'annulation de contrats, mais il peut y avoir des tracasseries administratives ou douanières (...) Ce seront surtout des initiatives individuelles, marginales et populistes. Après trois à six mois de pression, cela va se calmer. Il faut faire profil bas » (*Les Echos*, 28/01/2012).

Quant au PDG de Renault, Carlos Ghosn, il a lui souligné que son groupe « ne s'attendait pas à subir des sanctions en Turquie » en raison de sa « position protégée : un véhicule sur six vendus sur le marché turc est une Renault » (*Les Echos*, 28/01/2012).

A Paris, le Medef a de son côté convoqué des sociétés françaises présentes en Turquie « Carrefour, Total, L'Oréal, par exemple, sont solidement implantées sur le marché turc (+ 7,5 % de croissance en 2011) » (*Les Echos*, 28/01/2012).

Une campagne de boycott avait été menée après le vote par l'Assemblée nationale en 2006 d'une loi similaire, engendrant « des baisses de chiffre d'affaires de plus de 10 % pendant quelques mois » tout comme en 2001, à la suite d'une loi reconnaissant le génocide de 1915 (*Les Echos*, 28/01/2012).

Selon Zafer Caglayan, des mesures de rétorsion sont difficiles à mettre en œuvre même si les entreprises françaises seront tout de même maintenues à l'écart « des grands contrats d'infrastructures, marchés publics et privatisations » (*Les Echos*, 28/01/2012).

« Près de 400 entreprises françaises, responsables d'environ 100 000 emplois, sont implantées en Turquie, dont la quasi-totalité des sociétés du CAC 40 » (*Les Echos*, 28/01/2012).

« Les exportations turques explosent »

Selon le ministre turc Zafer Caglayan, les exportations turques ont atteint 134,6 milliards de dollars (103,8 milliards d'euros) soit une hausse de 18,2%. « Les exportations ont augmenté de 4,5% en décembre comparé au même mois de 2010, s'établissant à 12,1 milliards de dollars (9,3 milliards d'euros) » (*Le Figaro*, 02/01/2012).

« ... tandis que la cession de sa filiale Denizbank n'intéresse plus HSBC »

« La banque britannique HSBC s'est retirée du processus de vente de Denizbank, la filiale turque de Dexia, selon l'agence Reuters, un retrait qui porte un nouveau coup au plan de cession d'actifs mis en œuvre par le groupe franco-belge. Les deux principaux candidats intéressés étaient HSBC et Qatar National Bank, qui avaient entamé l'étude approfondie du dossier. Le montant de la cession pourrait atteindre 4,7 milliards d'euros. Sky News a rapporté que HSBC s'était retiré du dossier parce que la banque turque ne souhaitait pas lui fournir des informations suffisamment détaillées pour lui permettre de faire une offre. HSBC s'est refusé à tout commentaire et Dexia n'a pu être joint dans l'immédiat. » (*Les Echos*, 02/01/2012).

« La Turquie craint un atterrissage brutal en 2012 »

« La livre a perdu 22% face au dollar en un an. L'inflation est en hausse à 10,45%. Il ne reste que la méthode Coué au gouverneur de la Banque centrale turque, persifleront les mauvais esprits. «2012 sera l'année de la livre», a pronostiqué Erdem Basci. En attendant, la monnaie turque a entamé le mois de janvier en petite forme en dépit des efforts de la banque centrale. Depuis le 30 décembre, elle a vendu massivement des dollars pour la soutenir et doublé les taux d'intérêt qui sont passés de 5,7% à 12,5% depuis octobre. (...)

Ces deux indicateurs font craindre un atterrissage brutal en 2012 pour l'économie turque, après 7,5% de croissance en 2011. (...)

La stratégie mise en place ces derniers mois par la banque centrale est perçue comme une source d'instabilité. Depuis octobre, l'institution monétaire a fait le choix d'une politique «non orthodoxe», les taux d'intérêt pouvant varier désormais au jour le jour. Les autorités turques expliquent que ce choix leur permet de réagir rapidement en cas de problème, notamment en provenance de la zone euro.

L'année 2012 s'annonce d'autant plus délicate que la Turquie pourrait avoir à faire face à un problème de financement d'un déficit courant considérable. L'an dernier, il a représenté 10% du produit intérieur brut (PIB). Or l'économie turque est toujours étroitement imbriquée avec celles des pays de l'Union européenne(...) «Si la situation en Europe dérape, le risque de crise de liquidité est très sérieux, déclare Seyfettin Gürsel, directeur du Centre de recherches économiques et sociales de l'université de Bahçesehir. Dans ce cas, un taux de croissance négatif est envisageable.»

En cas de récession en Europe, la Turquie ne dispose pas vraiment de porte de sortie. Les exportations en Afrique et au Moyen-Orient ont bondi ces cinq dernières années, augmentant de 25%. Mais les événements politiques dans les pays arabes ont fortement réduit les opportunités vers cette zone, au moins à court terme.

En dépit de ces incertitudes, le gouvernement maintenait, jusqu'à la semaine dernière, des prévisions soutenues pour 2012, jugeant que l'inflation pouvait être contenue à 5% et que la croissance pourrait atteindre 4%. Plus pessimiste, le FMI, lui, table sur 2% de croissance » (*Le Figaro*, 10/01/2012).

« Rubis finalise le rachat de 50% d'un dépôt pétrolier en Turquie »

« Rubis, groupe français spécialiste du stockage de produits chimiques liquides et de distribution de gaz de pétrole liquéfié, a annoncé jeudi avoir finalisé le rachat de 50% d'un dépôt pétrolier en Turquie » (*Le Point*, 19/01/2012).

« Turquie: News Corp envisage de faire une offre sur le groupe Sabah-ATV »

« Le groupe de médias News Corporation de Rupert Murdoch envisage de faire une offre pour le groupe de médias turc Sabah-ATV, mis en vente par le conglomérat Calik Holdings, a affirmé vendredi soir le Wall Street Journal » (*Le Point*, 21/01/2012).

« Hausse des exportations israéliennes malgré les tensions »

« (...) Alors que les relations entre Israël et l'Egypte traversent une phase très délicate, les exportations israéliennes vers ce pays ont atteint 200 millions de dollars (157 millions d'euros) en 2011, ce qui correspond à une augmentation de 40 %, chiffre d'autant plus remarquable que l'Egypte a subi une récession durant la même période. Quant aux exportations d'Israël vers la Turquie, autre pays avec lequel les liens sont de plus en plus problématiques, elles se sont élevées à environ 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard d'euros), soit une augmentation de 40 % par rapport à 2010. Cette hausse a suivi la précédente, en 2010, qui était estimée à 30 % par rapport à 2009 » (*L'Express*, 23/01/2012).

« Tunisie: la Turquie ouvre une ligne de crédit de 500 M USD »

« La Tunisie et la Turquie ont signé lundi quatre conventions dont une relative à une ligne de crédit de 500 millions de dollars destinée à la relance de l'économie tunisienne en récession. (...) Les deux pays ont aussi signé des "mémoires" sur la mise en place d'une zone de libre-échange et l'échange de produits agricoles. Ce dernier accord permettra à la Tunisie d'augmenter son quota d'exportations de dattes vers la Turquie en franchise à hauteur de cinq mille tonnes par an. Il est également question pour la Turquie de prendre en charge la formation de jeunes Tunisiens dans le secteur du commerce extérieur et du tourisme. (...)

Le commerce bilatéral se limite en valeur à 1,1 milliard de dollars pour un volume global d'échanges de l'ordre de 45 milliards de dollars pour la Tunisie et 375 milliards de dollars pour la Turquie. « Il est temps de jeter les bases d'une collaboration efficace qui permettra à la Tunisie de tirer un meilleur profit des échanges avec la Turquie », a estimé M. Caglayan, exprimant "sa confiance" en la capacité de relance de l'économie tunisienne » (*Les Echos*, 23/01/2012).

« Turquie: le déficit commercial s'est creusé en 2011, à 80,3 mds EUR »

« Le déficit commercial de la Turquie s'est accru de 47,7% l'an dernier par rapport à 2010, pour s'établir à 80,3 milliards d'euros, selon les données officielles. Les exportations ont augmenté de 18,5% à 102,3 mds d'euros en 2011 tandis que les importations grimpaient de leur côté de 29,8% à 182,6 mds d'euros, a indiqué l'Institut de la statistique Tüik.

Le déficit commercial turc s'était accru de 84,5% en 2010 par rapport à 2009, s'établissant à 54,3 mds d'euros. (...) » (*Les Echos*, 31/01/2012).

4. International

Europe

A l'heure où les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne sont gelées, la Croatie devrait être le 28ème membre de l'Union européenne en 2013. (*Libération, 20/01/2012*).

Hélène Flautre, députée européenne et présidente de la délégation UE-Turquie, estime que les vetos français et chypriote ainsi que les sanctions européennes ont été contre productifs. En déclarant : qu'« ils ont cassé la capacité de l'Europe à influencer la démocratisation de la Turquie ». La députée observe en même temps un « nouvel intérêt de l'Union pour la Turquie », alors que la Turquie elle semble selon le Quai d'Orsay « regarder ailleurs » (*La Croix, 19/01/2012*).

La Turquie qui, de par son poids diplomatique « précieux », sa croissance et sa position géostratégique, est un acteur incontournable dans un contexte régional fragile ce qui incitent les Européens à « ne pas en rester dans l'impasse actuelle des négociations d'adhésion » (*La Croix, 19/01/2012*).

Le nouvel « agenda positif » que le commissaire européen à l'élargissement Stefan Füle appuie, va dans cette perspective afin de faire progresser la réforme de la justice en Turquie (*La Croix, 19/01/2012*).

Iran

Arrivé en début du mois pour une visite de deux jours en Iran, le ministre des Affaires étrangères, Ahmet Davutoglu a abordé plusieurs sujets tels que l'Irak, la Syrie sans oublier le dossier nucléaire iranien.

A l'heure où l'Occident fait de nouveau pression sur Téhéran, qui menaçait fin décembre de fermer le détroit d'Ormuz en réaction aux sanctions engagées par les occidentaux, la visite de Davutoglu avait pour motivation « d'empêcher une guerre froide au Moyen-Orient » (*Le Figaro, 05/01/2012*).

Affirmant que « des tensions interconfessionnelles seraient un suicide pour la région », Ahmet Davutoglu tente ainsi par le dialogue d'empêcher les risques de conflits entre les différents pays de la région (*Le Figaro, 05/01/2012*).

Au cours d'une conférence de presse avec son homologue turc, le chef de la diplomatie iranienne, Ali Akbar Salehi, a par ailleurs souligné être prêt à reprendre les négociations nucléaires avec les puissances du groupe 5+1. Négociations interrompues depuis un an qui devraient ainsi se tenir « très probablement » à Istanbul (*Le Monde, 05/01/2012*).

Fort des échanges commerciaux entre l'Iran et la Turquie qui ont atteint en 2011 « les 16 milliards de dollars, soit une hausse de plus de 55% par rapport à 2010 », les deux pays ont par ailleurs réaffirmé leurs intentions d'augmenter les échanges et les faire passer à 30 milliards de dollars d'ici 2015 (*Les Echos, 05/01/2012*).

En rejetant les sanctions unilatérales imposées à l'Iran, Ankara reste un interlocuteur privilégié pour Téhéran notamment en ce qui concerne le domaine énergétique. Non seulement la Turquie est un important client du pétrole iranien mais elle assure aussi le transfert d'argent du pétrole iranien exporté à l'Inde par une banque turque selon Mohsen Ghamsari, directeur des affaires internationales de la Compagnie nationale iranienne du pétrole (NIOC) (*Les Echos, 05/01/2012*).

Irak

Le Premier ministre irakien Nouri el-Maliki a sommé la Turquie de ne pas se mêler des affaires de l'Irak lors d'une interview télévisée sur Al-Hurra en déclarant : «La Turquie est en train de jouer un rôle qui pourrait conduire au désastre et à une guerre civile dans la région» avant d'ajouter «Ankara elle-même pourrait souffrir si ces initiatives déclenchaient un conflit au Moyen-Orient» (*Slate*, 16/01/2012).

Ces propos ont été formulés deux jours après que Recep Tayyip Erdogan avait lui même averti le Premier ministre irakien des risques que ce dernier faisait courir à la démocratie de son pays. En effet, le Premier ministre turc avait déclaré : « M. Al-Maliki doit comprendre ceci: si vous entamez un processus d'affrontement en Irak sous la forme d'un conflit confessionnel, il n'est pas possible que nous restions silencieux » (*Les Echos*, 24/01/2012).

En ce qui concerne le domaine économique, la préservation des investissements en Irak reste pour la Turquie un enjeu de taille.

Venu à Erbil avec une délégation de « 150 hommes d'affaires représentant 70 compagnies turques » le ministre turc de l'Economie Zafer Caglayan a annoncé, lors du discours de clôture au forum commercial, vouloir doubler les échanges commerciaux entre la Turquie et l'Irak qui ont atteint « 12 milliards de dollars en 2011 » et les porter « à 20 ou 30 milliards en 2012 » (*Le Figaro*, 18/01/2012). Le ministre a, par ailleurs, souligné que « 740 compagnies turques menaient des projets de 2,5 milliards de dollars dans le domaine de la construction au Kurdistan » (*Le Figaro*, 18/01/2012).

Chypre

Souffrant de problèmes cardiaques et pulmonaires, l'ancien dirigeant chypriote-turc Rauf Denktash est décédé à l'âge de 87 ans après avoir « représenté la communauté chypriote-turque pendant plus de 40 ans, et pendant 20 ans en tant que président de la RTCN » (*Libération*, 14/01/2012).

Une cérémonie organisée à la mémoire du dirigeant nationaliste a rassemblé des milliers de personnes à Nicosie. La Turquie représenté Abdullah Gül aux obsèques du « vétéran de la politique chypriote turque ». Un deuil national a été déclaré en Turquie et des drapeaux ont été « mis en berne dans toute la Turquie ». Rauf Denktash a été enterré au Parc de la République, près du monument à la gloire de l'Organisation de la résistance turque (TMT) (*Le Figaro*, 16/01/2012).

Sa politique d'intransigeance à l'égard des Chypriotes-grecs avait été désapprouvée par la population chypriote-turque, ce qu'il l'a poussé à se retirer de la vie politique en 2005. Le rejet du plan par les Chypriotes-grecs a ainsi fait échouer le processus de paix au moment où «l'île de Chypre avait fait son entrée, divisée, dans l'Union européenne en 2004 » (*Libération*, 14/01/2012).

Les dirigeants chypriote-grec et chypriote-turc se sont réunis pour la cinquième fois consécutive à New York à l'initiative du secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon « pour tenter de faire avancer la réunification de l'île, divisée depuis 1974 ». Ainsi Demetris Christofias, le président de la République de Chypre, Dervis Eroglu, le dirigeant de la République turque de Chypre du Nord (RTCN), accompagné du conseiller spécial de l'ONU sur Chypre, Alexander Downer ont cherché un règlement du différend (*Les Echos*, 21/01/2012).

5. Turquie

Incarcération de l'ex chef d'état major

Le général Ilker Basbug, ex-chef d'état-major des armées turques, a été placé en détention préventive pour avoir dirigé « une organisation terroriste » et avoir tenté de renverser le gouvernement. (*Libération*, 06/01/2012).

Convoqué par le ministère public à Istanbul « en qualité de suspect dans une enquête sur une campagne visant à discréditer le Parti de la Justice et du développement (AKP) », le général a été déféré devant un tribunal avec une demande de placement en détention. Ce dernier a été par la suite transféré à la prison de Silivri selon l'agence Anatolie (*Les Echos*, 06/01/2012).

Rejetant les accusations, le général a déclaré : « Si j'avais eu de mauvaises intentions, en tant que commandant ayant le contrôle d'une armée forte de 700 000 hommes, j'aurais pu avoir d'autres moyens d'agir ». Cette arrestation marque une fois de plus les affrontements entre le pouvoir civil et les militaires. Des centaines de personnes, dont des officiers et généraux, ont été traduites en justice depuis 2007 (*Le Monde*, 07/01/2012).

Les Etats-Unis ont par ailleurs demandé que l'ex-chef d'état-major « bénéficie d'une procédure judiciaire « transparente » et respectueuse des normes internationales » (*Libération*, 06/01/2012).

Quelques jours après l'arrestation de l'ex-chef d'état-major Ilker Basbug, le chef de la junte militaire turque de 1980, Kenan Evren a été « formellement inculpés pour crimes contre l'Etat ». « La réclusion criminelle à perpétuité est requise pour Evren et Tahsin Sahinkaya, le commandant de l'aviation de l'époque, respectivement âgés de 94 et 86 ans » (*L'Express*, 10/01/2012).

Procès de Hrant Dink

Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir « incité avec préméditation », Yasin Hayal, 31 ans, a reçu la peine maximale pour le meurtre de Hrant Dink le 19 janvier 2007. Le journaliste turc d'origine arménienne Hrant Dink, dirigeait l'hebdomadaire Agos, une publication bilingue en turc et en arménien (*Le Figaro*, 17/01/2012). « En juillet 2011, son assassin, Ogun Samast, qui était âgé de 17 ans au moment des faits, a été condamné à 22 ans et dix mois de prison » (*Le Monde*, 17/01/2012).

Après cinq années d'enquête, le tribunal d'Istanbul a abandonné les charges de complot, provoquant la colère des avocats de la famille Dink. Les 17 coaccusés présumés dans l'affaire ont été acquittés à l'issue de l'audience (*Le Monde*, 18/01/2012).

Pour rendre hommage à Dink, plus de 10.000 personnes se sont réunies et en ont profité pour dénoncer le rejet par le tribunal des accusations de complot. Des pancartes où il était écrit « Nous sommes tous Hrant Dink, nous sommes tous arméniens » marquaient le cortège (*Les Echos*, 09/01/2012). Des centaines de manifestants ont protesté en s'indignant : « Ils ont abattu Hrant une deuxième fois », ils ont par ailleurs appelé à mener une enquête approfondie (*L'Express*, 18/01/2012).

6. Récapitulatif des journalistes ayant couvert le sujet turc (Janvier 2012)

Challenges

Jonathon Burch
Emile Picy

L'Expansion

Marie-Dominique Dubois

L'Humanité

Cathy Ceïbe
Ahmet Dere
Damien Roustel

La Croix

Sébastien Maillard

La Tribune

Romarc Godin
Alain-Gabriel Verdevoye

Le Figaro

Renaud Girard
Jim Jarrassé
Boris Marchal
Laure Marchand
Pierre Rousselin

Le Monde

Natalie Nougayrède
Guillaume Perrier
Patrick Roger

Le Parisien

Bruno Fanucchi
Nathalie Segaines

Les Echos

Burak Akinci
Yves Bourdillon
Nicolas Cheviron
Jacques Hubert-Rodier

L'Express

Christian Makarian
Gaétan Supertino

Libération

Quentin Girard
Elsa Sabado
Marc Semo
François Wenz-Dumas

Valeurs actuelles

Frédéric Pons